

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

### **Projet de résolution sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation relatif à l'immeuble situé au 5030, Saint-Denis**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA18 25 0302 du **3 juillet 2018**, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au **5030, rue Saint-Denis**.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 28 août 2018, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, à la salle Plateau ;

QUE ce projet de résolution vise l'autorisation de l'agrandissement de l'immeuble institutionnel et l'ajout de fenêtres au bâtiment situé au 5030, rue Saint-Denis, et ce, en dérogeant à la hauteur maximale et à la règle de maintien des composantes architecturales d'origine.

QUE Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2018

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx